

Atteindre l'égalité des chances pour l'égalité des droits

Les Métallos de la FGTB ont soutenu avec détermination la résolution adoptée lors du dernier Congrès d'Industrial Europe en 2020 et traitant DES questions d'égalité entre les femmes et les hommes et intitulée : « Atteindre l'égalité des chances pour l'égalité des droits ».

Car il n'y a pas de quoi être fiers ! Même si des avancées ont pu être enregistrées dans le fossé en matière de droits entre les femmes et les hommes au cours des dernières années, le chemin à parcourir reste long et semé d'embûches pour parvenir à une réelle égalité des droits dans une société construite sur le modèle qui reste — reconnaissons-le — essentiellement patriarcal. Ainsi, le taux d'emploi, les salaires et la qualité des contrats des femmes sont encore globalement inférieurs à ceux des hommes avec de grandes variations selon les secteurs. Et ce ne sont pas les politiques d'austérité des dernières années ni l'atténuation de la responsabilité sociale des entreprises (atteintes à la liberté de négociation collective) qui ont empêché les femmes de tomber les premières dans le travail précaire et la pauvreté.

5 questions parmi d'autres nous semblent essentielles et réclament des réponses énergiques ainsi que programmées dans le temps.

1. Écart de rémunération entre hommes et femmes

Dans toute l'Europe, les femmes continuent de gagner en moyenne 16,4 %* de moins que les hommes pour le même emploi. Nous exigeons :

- le développement et l'utilisation de systèmes de rémunération transparents ;
- la revalorisation des fonctions et métiers à prédominance féminine (revalorisation salariale, amélioration des conditions de travail, validation des compétences, reconnaissance des qualifications) ;
- la promotion de la mixité des métiers ;
- la lutte contre toutes les formes de travail précaire, en particulier les emplois à temps partiels « non choisis » ;

- la lutte contre la ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la promotion de l'égalité d'accès aux congés parentaux ;
- la lutte contre les discriminations à l'embauche dont les femmes sont encore trop souvent victimes en raison de la persistance de stéréotypes de genre.

2. Plafonds de verre

La progression professionnelle des femmes est trop souvent freinée parce que l'accès aux postes à responsabilité leur est fermé. En outre, les femmes sont encore trop souvent confinées dans certains emplois, écartées d'autres et cantonnées dans des postes qui ne réclament que peu ou pas de formation.

3. Écart de retraite

Une majorité de femmes ont — responsabilités familiales obligent — des carrières professionnelles plus courtes ou non complètes et ont tendance à occuper un emploi précaire (temps partiel, durée déterminée, contrats flexibles, etc.). En 2014, l'écart moyen dans l'UE28 s'élevait à 40,2 %, les hommes de 65 à 74 ans ayant en moyenne des retraites de 40 % supérieures à celles des femmes de la même tranche d'âge. Les régimes de sécurité sociale et, en particulier, les régimes de retraite doivent être solidaires, protégés, améliorés et adaptés afin de permettre aux femmes d'avoir une vie sûre et décente à tous les stades de la vie !

4. Lutte contre les stéréotypes

En dépit des dernières décennies de progrès en matière d'égalité des genres, les stéréotypes liés au genre restent présents dans nos vies quotidiennes, à domicile et au



”

La progression professionnelle des femmes est trop souvent freinée parce que l'accès aux postes à responsabilité leur est fermé.

travail, et ils sont source de discrimination. Les Métallos FGTB plaident pour l'élimination des stéréotypes liés au genre par la revalorisation des emplois à prédominance féminine en revalorisant les salaires, en améliorant les conditions de travail, en reconnaissant les qualifications, en encourageant la mixité hommes-femmes dans les compétences, etc. Les obligations familiales (éducation des enfants et tâches ménagères) ne doivent pas être perçues comme incombant exclusivement aux femmes. Elles relèvent d'une même responsabilité pour les parents quel que soit leur genre.

5. Violence contre les femmes

La violence à l'égard des femmes est partout, à la maison, au travail, à l'école, dans les rues ou encore sur Internet, ceci sans distinction de classe sociale et de niveau d'éducation. La violence à l'égard des femmes reste la violation la plus importante et la plus répandue des droits humains, avec 1 femme sur 3 en Europe ayant été victime de violences physiques ou sexuelles à un moment de sa vie (depuis l'âge de 15 ans). Aujourd'hui, la violence des hommes à l'égard des femmes reste une cause majeure de

décès chez les femmes. Les Métallos FGTB continueront à travailler conjointement avec IndustriAll Europe et la CES sur le projet « Safe at Home, Safe at Work ». En outre, nous resterons vigilants à l'égard de la protection des droits fondamentaux des femmes de disposer de leur corps et de leur vie. De plus, des mesures visant à prévenir, protéger et soutenir les victimes doivent être mises en œuvre partout et en particulier sur le lieu de travail et des sanctions doivent être prises contre les personnes reconnues coupables de violence sexuelle ou sexiste.

Parce que notre objectif est la réalisation d'une société dans laquelle les hommes et les femmes ont les mêmes chances et droits d'épanouissement et de participation, les dates du 8 mars, *Journée internationale des droits des femmes* et du 25 novembre, *Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes* sont cochées de manière indélébile dans nos agendas Métallos présents et à venir.

Dans chacune de nos négociations et systématiquement dès que nous en aurons l'occasion, l'aspect « gender » sera traité de manière transversale avec pour unique objectif : « Atteindre l'égalité des chances pour l'égalité des droits ». ■

* Source: Institut européen pour l'égalité des genres (EIGE) Ecart des salaires entre les hommes et les femmes non-ajusté (2015).